



PRÉ-ÉTUDE DE DIAGNOSTIC AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE

EGLISE NEUVE DE VERGT

(AUDIT REALISE LE 01/03/2017)

Votre commune a décidé de s'engager, avec l'Association Nationale Notre Village, dans la réalisation de la **Charte « Notre Village Terre d'Avenir »** et dans sa mise en œuvre, afin de contribuer, à votre mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Pour cela, vous avez choisi d'agir sur les finalités suivantes :

- 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- 3. Epanouissement de tous les êtres humains**
- 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- 5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

en s'appuyant sur 5 éléments de démarche :

- Participation de la population et des acteurs**
- Organisation du pilotage du projet**
- Transversalité de la démarche**
- Evaluation**
- Stratégie d'amélioration continue**

La pré-étude de diagnostic Agenda 21 de votre commune a été élaborée en plusieurs étapes :

- tout d'abord, un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur la commune pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la commune par rapport au développement durable,

- une visite de votre territoire a complété ce diagnostic (visite des bâtiments communaux, emplacement de projets futurs...),

- puis, après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé une pré-étude de diagnostic Agenda 21 reprenant les forces, les faiblesses, les projets et orientations ainsi que les critères discriminants de la commune.

Cette pré-étude présente de plus, une transversalité affichée par le fait que le diagnostic de la commune a été réalisé à partir des 3 volets du développement durable (environnemental, économique, social) puis restitué en fonction des 5 finalités si bien que les préoccupations économiques, sociales et environnementales se retrouvent à l'intérieur de chaque finalité.

Voici les éléments synthétiques du diagnostic territorial.

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DE L'ÉNERGIE

*Utilisation du GNR (Gazole Non Routier) pour les engins municipaux (teneur en soufre moins importante que le gazole « classique »)

*Maîtrise de la consommation d'énergie :

→Diminution du chauffage la nuit et le week-end principalement à la Mairie et à l'école (présence de thermostats manuels)

→Isolation correcte des bâtiments communaux (présence du double vitrage à la mairie, à l'école et dans le logement communal, isolation du grenier et de la cave du logement communal début 2017; double vitrage des fenêtres de la salle des fêtes, isolation des murs de la salle des TAP);

→Extinction des appareils électriques (ordinateurs, imprimantes) la nuit et le week-end dans les bâtiments publics

→Extinction des illuminations des façades de l'Eglise la nuit

→Eclairage public extérieur : Led sur les nouveaux candélabres, lampes à vapeur de sodium sur les anciens (mais très peu d'anciens candélabres); Led sur les projecteurs de l'Eglise situés en hauteur.

Eclairage uniquement dans le Bourg, présence d'horloges astronomiques (Ces horloges sont très précises et déterminent automatiquement - par des calculs mathématiques - l'heure à laquelle il est nécessaire de déclencher l'allumage de l'éclairage et de l'éteindre. L'horaire d'allumage varie donc de jour en jour, puisqu'il s'accorde en fonction des cycles diurnes et nocturnes)

→Eclairage de l'intérieur des bâtiments publics avec des néons; présence de détecteurs de présence dans les WC de la salle des fêtes, l'entrée de la salle des fêtes, la salle des TAP et dans les toilettes de la nouvelle classe à l'école

◆ DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

*Réseau routier :

→Proximité de l'autoroute A89 (moins de 10 km), absence de nuisances sonores

→Présence de routes départementales : D8, D44

→Routes communales

→Existence de pistes DFCI (pour la défense incendie et l'exploitation des bois)

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DE L'ÉNERGIE

*Energies fossiles consommées par la commune : gaz (dans la cuisine de la salle des fêtes et à la cantine); carburant pour les véhicules municipaux

*Absence de recours aux énergies renouvelables

*Maîtrise de la consommation d'énergie :

→Absence de double vitrage au niveau des portes de la salle des fêtes

→Absence d'ampoules basse consommation sur les projecteurs au sol situés à l'Eglise

→Pas de véhicule électrique

*Absence de sensibilisation de la population aux économies d'énergie

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

FORCES DE LA COMMUNE

◆ DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

*Sentiers de randonnées :

→2 boucles, entretenues par ASPPI (Association d'Insertion par l'Activité Economique)

Boucle 1 - 4 km - niveau facile, passages en milieu agricole et forestier.

Boucle 2 - 3km - elle vous amènera en haut du chemin des "Combettes", en dominant "Les Combes" sur un axe plus important et rectiligne nommé, avant le XIXème siècle, "le terrier du Sou" ou chemin des diligences. C'était à l'époque, la seule voie de communication entre Périgueux et Vergt, (la route actuelle qui traverse le bourg a été mise en service en 1850).

*Nombreux chemins ruraux bien entretenus , empruntés à pied ou en voiture.

*Existence d'une gare à proximité : gare de Périgueux, facile d'accès (environ 20 min)

*Développement des transports peu ou non polluants:

→Pour les élèves du regroupement pédagogique : transport organisé par le CD24 jusqu'en septembre 2017 (puis organisation par l'Agglomération du Grand Périgueux), la commune est organisateur secondaire. Le transport des élèves sur le RPI s'effectue en car, matin et soir, entre Eglise Neuve de Vergt, Chalagnac et Saint Paul de Serre.

→Transports vers le collège de Vergt organisé par le Syndicat des Transports Scolaire de Vergt jusqu'en juin 2017, puis par l'agglomération (car le syndicat va être dissout).

→Ligne régulière Périgueux-Bergerac . Nombreux arrêts sur la commune, desservis par différents bus.

→Pratique du covoiturage de manière spontanée par des particuliers, le parking de la salle des fêtes est souvent utilisé comme parking de covoiturage

→Existence d'un dispositif de covoiturage organisé :

- Convention entre l'ex communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe avec Rezo Pouce. Dispositif toujours en vigueur malgré la disparition de la communauté de communes. (Arrêt Rezo Pouce à côté de la mairie).
- L'Agglomération du Grand Périgueux a lancé un site web et une application mobile pour covoiturer sur l'agglomération : LE COVOIT'GOTOO

→ Sensibilisation de la population au covoiturage (communication sur Rezo Pouce)

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

*Problème d'accès à pied au Bourg et pour se rendre au city stade

*Développement des transports peu ou non polluants:

→Absence de piste cyclable, d'espace et/ou d'itinéraire piétonnier dans la commune

→Absence de véhicule électrique ou fonctionnant au GPL

FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

PROJETS ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

◆ GESTION DE L'ÉNERGIE

- * Réfléchir à l'isolation de l'école via le vide sanitaire

◆ DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

- * Réfléchir à un aménagement pour faciliter l'accès à pied au Bourg et pour se rendre au city stade

CRITÈRE DISCRIMINANT

- * Absence de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) pour le logement communal, la maison de la Tenancie, et la salle des fêtes (ERP de 3ème catégorie de 325 m²).
- * Réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique dans les 3 futurs logements sociaux

APPRÉCIATION : RÉSOUDRE LE CRITÈRE DISCRIMINANT EN PRIORITÉ

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DE LA COMMUNE

◆ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

- * Existence d'espèce de flore rare : orchidées sauvages
- * Recensement des orchidées sauvages par ASPPI 24 vers 2010
- * Enfouissement des lignes aériennes sur une partie du territoire communal, au niveau du Bourg

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

- * Absence de ZNIEFF, de réserves naturelles, de Parc National, de PNR, d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), de zone Natura 2000, de sites naturels classés ou inscrits, d'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), de contrat de paysage, de Charte Paysagère
- * Absence de délibération identifiant les éléments paysagers à protéger
- * Absence de conservation de variétés locales par la création d'un arboretum, par exemple
- * Absence de partenariat avec des organismes spécialisés dans la protection de la flore et de la faune
- * Absence de recensement des espèces de faunes protégées
- * Absence de Règlement Local de Publicité (RLP) permettant de protéger le cadre de vie (patrimoine architectural, paysager ou naturel)
- * Pas d'enfouissement des lignes aériennes sur le reste du territoire communal (hors bourg)
- * Absence de sensibilisation de la population à la protection des milieux et à la préservation de la biodiversité

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

* Economies d'eau :

- Mise en place de robinets à bouton poussoir uniquement à la cantine
- Présence de chasse d'eau économique à la mairie, la salle des fêtes et à la

cantine

→ Système de goutte à goutte dans le bourg branché sur le réseau d'eau potable, utilisation de l'eau d'un étang récupérée dans une tonne à eau, pratique du paillage (copeau) qui permet de réduire les arrosages

◆ GESTION DES REJETS

* Assainissement individuel sur l'ensemble de la commune

→ Existence d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au niveau intercommunal (agglomération du Grand Périgueux, en régie)

→ Vérification par le SPANC :

- contrôle des installations neuves ou réhabilitées,
- contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes,
- contrôle dans le cadre d'une vente immobilière (si le précédent contrôle a plus de 3 ans).

→ Entretien des installations réalisé par les propriétaires

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

* Economies d'eau :

→ Absence de sensibilisation des habitants aux économies d'eau

* Absence de récupération et de réutilisation des eaux de pluie pour l'arrosage municipal, les WC publics, la défense incendie

* Pas de bassin de rétention des pluies d'orage

* Pas de prétraitement des eaux de ruissellement des places, des parkings et des chaussées

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DES DECHETS

*Compétence «collecte des déchets» exercée par l'Agglomération du Grand Périgueux en régie

*Ordures ménagères:

→Collecte une fois par semaine été comme hiver via des points d'apports volontaires (environ 14 points). Chaque points d'apports disposent de containers pour les ordures ménagères.

Vigilance accrue des agents municipaux qui collectent les déchets non souhaités aux points d'apports volontaires et diffusion d'article dans le bulletin municipal afin de sensibiliser davantage les habitants

→Ordures ménagères acheminées par les camions de l'agglomération au centre de transfert de la Rampinsolle Coulounieix-Chamiers, puis transférées à l'ISDND de Milhac d'Auberoche (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) pour y être enfouis

→Absence de décharge sauvage

*Tri sélectif :

→Pratique du tri sélectif par la population et les agents de la mairie

→Collecte une fois par semaine été comme hiver via des points d'apports volontaires (environ 14 points) chaque points d'apports disposent de containers pour le tri sélectif.

→Dépôt du papier et des emballages ménagers légers dans le même container (mis dans des sacs jaune puis sacs déposés dans le container). Distribution des sacs jaunes en mairie.

→Présence de deux containers à verre et de container pour le textile au cimetière

*Suffisante des équipements de collecte et globalement correcte utilisation de la part de la population

*Compostage : Pratique du compostage par les particuliers (une campagne d'achat de composteur avait été menée par le SMECTOM, ancien syndicat dont dépendait la commune avant l'intégration au Grand Périgueux)

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DES DECHETS

*Quelques incivilités constatées au niveau des points d'apports volontaires où des déchets non acceptés sont déposés

*Présence de quelques points noirs (dépôts sauvage d'ordures)

*Absence de dispositif de ramassage des encombrants (pas de mise à disposition d'une benne par exemple)

*Pas de récupération des déchets ménagers spéciaux sur la commune : piles, cartouches d'encre, téléphones portables, bouchons plastiques

*Absence de compostage des déchets organiques communaux

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DES DECHETS *(suite)*

*Autres déchets (gravats, encombrants, déchets verts...):

→Les habitants peuvent se rendre à la déchetterie du Breuilh, gérée par l'agglomération du Grand Périgueux

→Déchets verts communaux : broyés ou emmenés à la déchetterie

*Sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets (plaquette du SPECTOM (ancien syndicat) sur le tri sélectif, « stop pub » disponible en mairie, distribution du bulletin du SMD3 (Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne) aux habitants avec le bulletin communal, diffusion d'article dans le bulletin communal.

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

PROJETS ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

◆ RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

- *Projet de création d'un verger pédagogique
- *Réfléchir à un partenariat avec un organisme spécialisé dans la protection de la flore ou de la faune
- *Projet d'enfouissement des lignes au niveau du lotissement de la Tenancie
- *Sensibiliser la population à la protection de la faune, la flore, des milieux naturels et des paysages

◆ GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- *Réfléchir à un dispositif de récupération des eaux de pluie
- *Sensibiliser la population aux économies d'eau

◆ GESTION DES REJETS

- *Réfléchir à la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour la vidange des installations d'assainissement individuel

◆ GESTION DES DECHETS

- *Projet de l'agglomération du Grand Périgueux d'installer des bornes enterrées pour les ordures ménagères et le tri sélectif (ce qui permettrait de diminuer le nombre de points d'apports volontaires)
- *Organiser une journée de nettoyage de la nature pour éliminer quelques points noirs sur le territoire; y associer si possible les enfants
- *Réfléchir à la mise en place d'un composteur au niveau de la cantine et faire participer les enfants
- *Réfléchir à la récupération des piles, des cartouches d'encre, des téléphones portables, des bouchons plastiques...au niveau de la mairie et/ou de l'école

CRITÈRE DISCRIMINANT

- * Absence de zonage d'assainissement (obligation de définir un zonage d'assainissement : article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales)

APPRÉCIATION : RÉSOUDRE LE CRITÈRE DISCRIMINANT EN PRIORITÉ

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

*Gestion de l'eau potable par le SIAEP des Vallées Auvézère et Manoire (né au 1er janvier 2017, de la fusion du SIAEP de Saint-Laurent-sur-Manoire et du SIAEP Auvézère-Manoire) - fermier AGUR depuis le 30 mars 2017 pour 6 ans, contrat conclu jusqu'au 31 mars 2023.

→Alimentation et réserves en eau suffisante; eau issue des sources de Sainte Marie (source de surface)

→Qualité de l'eau potable:

- Contrôle de la qualité effectué par le fermier et par l'ARS
- Qualité satisfaisante de l'eau potable concernant les paramètres

bactériologiques

- Diagnostic plomb hydrique réalisé au niveau de l'ensemble scolaire

→Démarche qualité du fermier (anciennement Véolia)

- Peu de fuites sur le réseau; réseau dans le Bourg refait en 2011,
- Pas d'altération des matériaux ayant une incidence sur l'eau;
- Absence de canalisation en plomb sur le réseau d'eau public.

*Point d'eau public non branché sur le réseau : un puits, non accessible actuellement

*Point d'eau public branché sur le réseau : 2 robinets au cimetière

*Prix raisonnable de l'eau potable calculé en fonction du nombre de m3 consommés (2€ HT hors abonnement)

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

* Absence d'analyse de l'eau au niveau du puits

* Absence de signalisation de la potabilité ou non potabilité de l'eau au niveau du puits

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

*Système scolaire sur la commune :

→Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes de Creyssensac et Pissot, Chagnac et Saint Paul de Serre

→3 classes dans la commune : Grande section , CP/CE1, CE1/CE2 (maternelle et primaire); présence d'une ATSEM employée par la collectivité à mi temps pour s'occuper des enfants de grande section, intervient aussi à la cantine et pour le temps d'activité périscolaire (TAP)

→Création d'une troisième classe pour la rentrée scolaire de 2016, en raison de l'augmentation du nombre d'élèves dans le RPI, équipée en matériel numérique

→Cantine sur place (agrandie en 2016)

→TAP le mardi à 13h20 et le vendredi à 14h15 (pendant 50 minutes), emploi de personne par la collectivité qui crée des ateliers (pas d'intervenants extérieurs), existence d'un PEDT, les TAP ont lieu dans une salle rénovée fin 2015 dans le sous sol de la salle des fêtes (travaux d'accessibilité (toilette, portes d'accès), isolation des murs, refonte de l'installation électrique, pose d'un carrelage, peinture sur les murs et plafonds...)

* Collège de secteur : Vergt

* Sensibilisation des scolaires au développement durable:

→Interventions d'organismes extérieurs (SMECTOM sur le tri)

→Projet pédagogique : pratique du tri

*Système périscolaire:

→Sur la commune: présence d'assistantes maternelles ; garderie périscolaire le matin à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 18h30

→Sur le territoire intercommunal

- Micro-crèche à Notre Dame de Sanilhac gérée par l'agglomération du Grand Périgueux (et Crèche associative à Beauregard et Bassac (hors agglo))

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement Les P'tites Canailles à Chagnac gérée par l'agglomération [accueil des enfants de 3 à 12 ans, les mercredi après-midi, pendant les petites vacances et les grandes vacances (juillet et août), de 7h15 à 18h30]

* Service médico-éducatif sur le territoire de l'agglomération : IME à Trélissac

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

* Sensibilisation des scolaires au développement durable:

→Absence de mare pédagogique, de jardin pédagogique, de participation à la semaine européenne du développement durable, de participation à une journée de nettoyage de la nature, pas de participation des enfants à des expositions

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE

* Dispositions en faveur des personnes handicapées :

→ Accessibilité des bâtiments:

- Diagnostic accessibilité réalisé en 2009 pour tous les ERP (mairie, salle des fêtes, garderie, école, église)

- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) déposé sur 6 ans fin 2015 (mairie, salle des fêtes, église)

→ Réalisation de travaux d'accessibilité : Création d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la mairie, changement de la porte d'accès à la mairie et à la salle des fêtes, réalisation d'un bloc sanitaire avec toilettes adaptées à la salle des fêtes, création en 2016 d'une nouvelle salle de classe accessible, rénovation de la salle des TAP et des toilettes fin 2015 suivant les normes accessibilités...

* Manifestations culturelles :

→ Expositions d'art contemporain et sur les poilus organisées il y a 5 ou 6 ans

→ Concert organisé en 2013 dans la salle des fêtes

→ Participation aux journées du patrimoine (en septembre 2015 : organisation d'une randonnée du patrimoine avec le soutien de la Fondation du patrimoine : balade de 5km avec des arrêts explicatifs. 1^{ère} étape : Eglise et ses objets classés aux monuments historiques, 2^{ème} étape : présentation de la maison bourgeoise, 3^{ème} étape : présentation de la restauration d'un corps de bâtiment avec porche)

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE

* Dispositions en faveur des personnes défavorisées :

→ Absence de logements sociaux sur la commune

→ Pas de mise à disposition d'internet dans un lieu public

→ Absence d'emploi de personnes en difficulté d'insertion, en contrat aidé par exemple

→ Absence de partenariat avec des organismes de solidarité comme Emmaüs, UNICEF...

* Dispositions en faveur des personnes handicapées :

→ Absence de place de parking réservée aux personnes handicapées (uniquement un espace de stationnement réservé mais non matérialisé)

→ Pas d'emploi de personnes handicapées au sein de la collectivité

* Manifestations culturelles : Très peu de manifestations culturelles organisées sur la commune

→ Pas d'organisation de festivals, de nouveaux concerts ou expositions, pas de participation de la collectivité au Téléthon

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RESEAU ASSOCIATF

- *Présence d'associations actives :
 - 2 sociétés de chasse, un club des aînés (Main d'or), l'amicale laïque, Le Fils d'Ariane
 - Appartenance à l'Association de Coopération Intercommunale des Egliseneuve réunies (siège dans le Puy de Dôme)

*Subventions allouées aux associations communales à la condition d'avoir un projet spécifique

* Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes

* Mise à disposition de matériel (tables, chaises...) ; photocopies gratuites pour les associations

◆ ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

*Nouvelles populations s'installant majoritairement en résidence principale originaires du territoire national ou de l'étranger (Portugal essentiellement)

*Fréquentation touristique principalement en période estivale

*Espaces mis gratuitement à disposition des touristes : tables de pique-nique situées le long des routes départementale sur des « délaissés » appartenant au Département + 2 bancs à côté de l'aire de jeux et 1 aux abords de l'Eglise

*Accueil des nouveaux arrivants : Présentation de la commune et des services sur le site internet communal

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

- *Quelques services publics présents sur la commune :
 - Mairie
 - Point lecture avec prêt de la Bibliothèque Départementale de Prêt
 - Pistes DFCI pour la défense incendie

*Services publics présents à proximité, sur le territoire intercommunal : gendarmerie et pompiers à Vergt, Trésorerie à Boulazac et DDT à Périgueux

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RESEAU ASSOCIATF

- *Pas d'association de sauvegarde de la nature ou du patrimoine

◆ ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

*Faible fréquentation touristique

*Très peu d'espaces ou équipements à disposition des touristes et des randonneurs (bancs, table de pique-niques, points d'eau et WC publics...)

*Accueil des nouvelles populations :

- Absence de cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants
- Absence de remise d'un livret d'accueil aux nouvelles populations afin de leur présenter la commune et les services présents sur place et à proximité
- Offre locative insuffisante : 1 seul logement communal

FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

PROJETS ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

◆ SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

- * Projet de création un verger pédagogique
- * Projet de faire visiter le village du Bournu aux enfants

◆ VALORISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA VIE LOCALE :

- * Projet de créer 2 logements sociaux accessibles aux PMR (2 des logements sur 3 seront accessibles)
- * Réaliser les travaux de mise en accessibilité programmés dans l'Ad'ap
- * Réfléchir à l'organisation de nouvelles expositions ou concerts
- * Réfléchir à la participation au Téléthon de la collectivité ou d'une association

◆ ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION:

- * Réfléchir à l'installation davantage de table de pique-nique ou bancs dans le bourg ou à proximité pour les touristes et les randonneurs
- * Réfléchir à l'organisation d'une cérémonie pour l'accueil des nouveaux arrivants (inviter personnellement les nouveaux arrivants à l'occasion de la cérémonie des vœux par exemple)
- * Projet de créer 3 logements sociaux (logements Palulos)

CRITÈRES DISCRIMINANTS

- * Absence de signalisation de la potabilité ou non potabilité de l'eau au niveau du puits
- * Déposer un nouvel Ad'ap pour l'école, garderie, cantine et les IOP (demande de dérogation pour le cimetière)

APPRECIATION : RÉSOUDRE LES CRITÈRES DISCRIMINANTS EN PRIORITÉ

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- * Politique d'information interne à la commune :
 - Bonne circulation des informations entre le maire, la secrétaire, le conseil municipal et l'agglomération
 - Affichage des informations légales : 2 panneaux d'affichages à l'extérieur de la Mairie
 - 1 panneau pour les informations des associations et les petites annonces des particuliers à l'extérieur de la mairie

- * Participation de tous aux décisions collectives :
 - Organisation de réunion publique d'information (pour le PLUI, le tri sélectif, l'agenda 21) et d'enquête publique
 - Edition d'un journal de la collectivité (2 fois par an)

- * Politique d'information externe de la commune :
 - Existence d'un site internet communal depuis janvier 2016
 - Communication hors de la commune par l'intermédiaire de la radio (notamment par les associations) et de la presse locale (Sud Ouest, Dordogne Libre)

◆ GESTION DE L'ESPACE

- * Documents d'urbanisme et maîtrise foncière :
 - PLUI arrêté en 2013 par la communauté de communes du Pays Vernois et approuvé en 2014 par la communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe; PADD inscrit dans le PLUI
 - Dispositions concernant l'aspect extérieur des constructions (couleur tuile, crépis...)
 - Dispositions concernant les plantations et éléments paysagers à protéger
 - Instauration du droit de préemption urbain dans les zones urbaines ou à urbaniser
 - Elaboration en cours d'une étude pour la réalisation d'un PLUI au niveau de l'agglomération du Grand Périgueux

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- * Participation de tous aux décisions collectives :
 - Absence d'organisation de consultation publique
 - Absence de Conseil Municipal des Jeunes

- * Politique d'information externe de la commune :
 - Pas de communication par l'intermédiaire de magazines

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DE L'ESPACE (suite)

→Maîtrise foncière :

- Absence de construction irrégulière
- Présence de réserves foncières (terrain pour la création d'une zone artisanale + terrain pour la création d'un lotissement)

* Bâti communal :

- Réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux dans la bâtisse où seront créés 3 logements Palulos
- Prise en compte du cadre architectural et paysager lors de rénovation ou création de bâtiments
- «Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat» (OPAH) en cours, portée par le Pays de l'Isle (Eglise-Neuve-de-Vergt en bénéficie jusqu'à ce que celle de l'agglomération soit lancée)

* Patrimoine :

- Objets mobiliers classés aux Monuments Historiques au sein de l'Eglise
 - Tableau Descente de Croix du 17es (restauré en 2010)
 - Tableau La Vierge à l'enfant du 17es

→ Patrimoine rural non protégé : Eglise paroissiale Saint-Barthélémy

→ Petit patrimoine communal : un puits

* Aménagements de sécurité routière : terre plain central, passages piétons, trottoirs, plateau ralentisseur, radar pédagogique à la sortie du bourg installé par les services de l'état, panneau clignotant pour indiquer la sortie d'école

* Préservation de l'esthétique de la commune :

- Qualité des espaces verts, qualité du mobilier urbain (bancs en pierre, aire de jeux pour enfants), propreté des rues, des monuments et édifices
- Participation au concours des villes et des villages fleuris (2^{ème} au concours départemental depuis 2012)
- Actions de fleurissement : végétalisation des trottoirs, campagne de plantations tous les ans : plantes vivaces, rosiers..., plantation devant le nouveau cimetière, plantation d'alignement d'arbres par les services du Département afin de marquer l'entrée et la sortie du bourg

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ GESTION DE L'ESPACE

* Documents d'urbanisme et maîtrise foncière :

- Absence de zone d'application du permis de démolir
- Pas d'appartenance à un Etablissement Public Foncier Local (EPFL)

* Bâti communal :

- Absence de bâtiments HQE sur la commune
- Pas d'utilisation de bois certifié lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments

* Patrimoine :

- Pas de mise en valeur, du patrimoine (rural non protégé et classé aux Monuments Historiques) et du petit patrimoine (pose de panneaux explicatifs par exemple)
- Absence d'entretien du puits

* Absence d'organisation de concours de jardins fleuris ou de maisons fleuries

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

*Population active majoritaire (population de 15 à 64 ans : 77.1% d'actifs ayant un emploi, sources INSEE 2013)

*Partenariat entre l'Agglomération du Grand Périgueux et Pôle Emploi, présence de la Mission Locale à Périgueux (dans les bâtiments de la Maison de l'Emploi), permanence de la mission locale à proximité : à Vergt

*Existence d'une Maison de l'Emploi à Périgueux gérée par l'Agglomération du Grand Périgueux (*La Maison de l'Emploi de l'Agglomération Périgourdine a pour objectif d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises en leur offrant un guichet unique, en fédérant et en coordonnant l'action des partenaires publics et privés sur son territoire. Elle consiste à créer un lieu de regroupement et de coordination d'initiatives territoriales visant à améliorer le service rendu : aux demandeurs d'emplois ; aux salariés ; aux entreprises ; aux repreneurs et créateurs d'activité.*)

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

*Services de santé:

→Présent sur le territoire communal : Centre de soin pluridisciplinaire ouvert en septembre 2016 avec : un cabinet d'infirmiers, un ostéopathe, une consultante en chrononutrition, un praticien en technique énergétique traditionnelle chinoise, une personne qui pratique l'hypnose thérapeutique et magnétisme

→Présents à proximité sur la commune de Vergt : médecins, ambulances, pharmacie, dentiste, kinésithérapeute...

*Services aux personnes âgées :

→Structures d'accueil à proximité : EHPAD à Vergt

→Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) géré par l'Agglomération du Grand Périgueux :

- Service prestataire : Le CIAS met à disposition du personnel salarié de la structure pour assurer des prestations d'aides à domiciles, aides ménagères, aides pour les courses, aides pour la toilette ...

- Service mandataire : Le CIAS effectue toutes les démarches administratives relatives à l'emploi du personnel : rédaction du contrat de travail, réalisation des déclarations à l'URSSAF

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

*Population active de 15 ans et plus ayant un emploi et résidant à Eglise-Neuve-de-Vergt minoritaire (14.1% sources INSEE), 85.9% des actifs de 15 ans ou plus vont travailler ailleurs.

*Absence de partenariat entre la commune et la mission locale ou pôle emploi

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

FORCES DE LA COMMUNE

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE (suite)

- Aide administrative : Ce service consiste à accompagner les personnes âgées et handicapées dans leurs démarches administratives : réponse aux courriers administratifs, dossiers d'aide sociale

- Portage de repas

- Possibilité de mise en place du système de téléalarme proposé par Cassiopea (recommandé par le Conseil Départemental)

→ Goûter des seniors organisé tous les ans par la commune avec animation musicale

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

- * Quelques services au public sur la commune : 1 salon de coiffure, deux coiffeuses à domicile, un columbarium

- * Équipements et loisirs présents sur la commune : un site d'accrobranche (la municipalité a posé des conditions pour son ouverture en lien avec l'environnement), un city stade, une aire de jeux pour enfants, un terrain de pétanque

- * Autres services au public présents à proximité : banque, notaire, agence immobilière à Vergt...

- * Couverture en téléphonie mobile satisfaisante sur l'ensemble du territoire; présence d'un relais Orange sur la commune

◆ IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

- * Appartenance à l'Agglomération du Grand Périgueux depuis le 1^{er} janvier 2017

- * Adhésion à plusieurs syndicats : SDE 24, SIAEP des Vallées Auvézère et Manoire, Syndicat mixte de DFCI 24 (Défense des Forêts Contre l'Incendie)

- * Appartenance au Pays de l'Isle en Périgord

- * Elaboration en cours d'un SCOT par le Pays de l'Isle en Périgord

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

- * Pas de prise en charge par la collectivité d'une partie ou de la totalité de l'abonnement du système de téléalarme

- * Absence de repas de anciens

- * Pas de distribution de colis de Noël pour les anciens

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

- * Absence de couverture Internet en Haut Débit sur la commune

◆ IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

- * Absence de jumelage avec une autre commune ou un pays

FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

PROJETS ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

◆ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- * Réfléchir à la création d'un listing des courriels des habitants pour la diffusion des informations

◆ GESTION DE L'ESPACE

- * Projet d'un aménagement paysager (aménagement paysager des abords du groupe scolaire et de la mairie, aménagement d'un espace de convivialité (halle), aménagement des terrains communaux)
- * Projet d'une OPAH portée par l'Agglomération du Grand Périgueux
- * Projet d'entretien et de mise en valeur du puits communal

◆ DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

- * Réfléchir à la distribution d'un colis de Noël (chocolat par exemple) pour les personnes âgées ne pouvant pas se rendre au goûter organisé par la commune

◆ MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

- * Informer les services compétents de l'absence de haut débit sur la commune

CRITÈRES DISCRIMINANTS

- * Effectuer le Diagnostic Amiante des Parties Privatives (DAPP) dans le logement communal, la maison située à la Tenancie (à vendre) et les 3 futurs logements sociaux (quand ils seront terminés)
- * Effectuer le DTA au niveau des bâtiments publics construits avant 1997
- * Effectuer le Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) dans le logement communal, la maison située à la Tenancie (à vendre) et les 3 futurs logements sociaux (quand ils seront terminés) (partie privative et collective)
- * Effectuer un diagnostic termites, dans la maison située à la Tenancie (à vendre)

APPRÉCIATION : RÉSOUDRE LES CRITÈRES DISCRIMINANTS EN PRIORITÉ

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

FORCES DE LA COMMUNE

◆ ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

- * Surface Agricole Utile (SAU) destinée à différentes activités:
 - Cultures de fruits rouges , noyeraies
 - Elevages de poulets fermiers, oies, chapons, pintades, canettes + de bovins (race à viande et laitière)
- * Présence d'exploitation avec vente directe à la ferme
- * 1 agriculteur bio (bovins viande, fruits rouges)
- * Pratique d'une agriculture raisonnée par tous les agriculteurs, lutte intégrée pratiquée pour la culture de la fraise
- * Commune se situant dans l'aire géographique de nombreuses IGP (Fraise du Périgord, Chapon du Périgord, Agneau du Périgord...)
- * Politique d'accueil des exploitations agricoles : prise en compte des exploitations dans le PLUI , exonération fiscale pour les jeunes agriculteurs
- * Espaces naturels : majoritairement des forêts privées

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

- * Quelques entreprises sur la commune : un expéditeur de fruits et légumes (qui fait aussi de la vente directe au public dès le printemps), un créateur de site internet
- * Existence de zone d'activités sur le territoire de l'Agglomération du Grand Périgueux

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

- * Politique d'accueil des exploitations agricoles : absence de mise à disposition de terrain ou de bâtiment communal pour l'accueil d'activités agricoles

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

- * Absence de mise à disposition de terrain ou de bâtiment communal pour l'accueil d'entreprises
- * Absence de zone d'activités sur la commune
- * Absence d'exonérations fiscales votées en conseil municipal

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

FORCES DE LA COMMUNE

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

- *Présence d'un seul commerçant ambulant sur la commune : camion pizza
- *Existence de zone commerciale sur le territoire de l'Agglomération du Grand Périgueux
- *Politique d'accueil :
 - Opération collective en faveur du commerce portée par le Pays de l'Isle

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ARTISANS

- *Nombreux artisans installés sur le territoire communal : menuisier, électriciens, maçons, plâtrier/peintre, tapissier d'art, luthier, artisans multi-activités
- *Politique d'accueil:
 - Aménagement en cours d'une zone artisanale (4 terrains à vendre) gérée en régie
 - Opération collective en faveur du commerce portée par le Pays de l'Isle

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

- *Absence de commerces dans la commune
- *Politique d'accueil:
 - Absence de mise à disposition de terrain ou local communal pour l'accueil des commerces
 - Pas de zone spécialisée (zone commerciale) sur la commune
 - Absence d'exonérations fiscales votées en conseil municipal

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ARTISANS

- *Politique d'accueil:
 - Absence de mise à disposition de local communal pour l'accueil des artisans
 - Absence d'exonérations fiscales votées en conseil municipal

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

FORCES DE LA COMMUNE

◆ VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

- * Existence de gîtes et de chambres d'hôtes privés sur la commune
- * Existence d'un parc de loisirs accrobranche
- * Appartenance à l'office de tourisme intercommunal basé à Périgueux (compétence de l'agglomération du Grand Périgueux)
 - Présence d'un bureau administratif à Vergt (mais pas destiné à l'accueil du public)
- * Possibilité d'accueil des touristes à la Mairie

◆ INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS

- * Utilisation de produits d'entretien certifiés (Ecocert) pour l'entretien de l'école
- * Très peu d'utilisation de produits phytosanitaires
 - Signature de la charte 0 herbicide du département de la Dordogne en 2013
 - Plantations de plantes vivaces
 - Paillage pour limiter le désherbage et l'arrosage
 - Dans le nouveau cimetière : enherbement des allées (semis de graines spéciales, retrait de la castine : réalisé dans le cadre de la charte 0 herbicide en collaboration avec les services du Conseil Départemental)
- * Produits alimentaires pour les repas de la cantine (repas préparés sur place) :
 - Issus de circuits-courts
 - Produits biologiques
 - Labellisation écocert de la cantine en 2016 : label en cuisine 1^{er} niveau de qualification : 10% de bio + 10 composantes des menus mensuels à base d'ingrédients biologiques, 1 composante du menu mensuel à base de produits bio et locaux, pas d'OGM et limitation des additifs utilisés, sensibilisation contre le gaspillage et à l'écologie)

<http://www.label-du-bio-a-la-cantine.com/label.html>

FAIBLESSES DE LA COMMUNE

◆ VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

- * Absence de village de vacances, de camping, d'hôtels à Eglise Neuve de Vergt
- * Pas d'aire de vidange et de stationnement pour camping-cars
- * Absence de Point Information sur la commune
- * Absence de supports publicitaires valorisant la commune (affiche, carte postale, prêts à poster..)
- * Absence de manifestations à vocation touristique

◆ INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS

- * Absence d'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre et cahiers des charges pour les marchés de travaux publics et les marchés de fourniture de biens et de services
- * Absence d'utilisation de produits d'entretien certifiés ou labellisés dans l'ensemble des bâtiments communaux
- * Utilisation de produits phytosanitaires au niveau du cimetière et du terrain de pétanque
- * Absence d'utilisation de papier recyclé ou labellisé (PEFC, ecolabel...)

FINALITÉ 5 : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

PROJETS ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

◆ ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

- * Sensibiliser les propriétaires forestiers à la pratique d'une gestion certifiée de leurs forêts

◆ POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ARTISANS

- * Projet d'installation d'un ferronnier dans la future zone artisanale

◆ VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

- * Développer les manifestations sur la commune (brocante, marché, foire, fête...)

◆ INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACHATS PUBLICS

- * Etendre l'utilisation de produits d'entretien certifiés ou labellisés dans l'ensemble des bâtiments communaux
- * Mettre fin à l'utilisation de produits phytosanitaires au cimetière et au terrain de pétanque
- * Utiliser du papier recyclé ou labellisé (PEFC, écolabel...) à la mairie

Critère discriminant

- * Néant

La pré-étude de diagnostic Agenda 21 élaborée par l'Association Nationale Notre Village est à valider par le conseil municipal, en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Participation des acteurs locaux, des habitants et évaluation partagée

Après validation, ce document de synthèse constituera la base de travail en appui du cahier des charges de l'association, lors des réunions des membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est constitué à la suite de la réunion publique animée par l'agent de l'association, où le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » sont exposés.

Il est idéalement composé d'élus du conseil municipal, d'habitants, de représentants d'associations, d'activités économiques...

Transversalité des méthodes de travail

La commune organisera régulièrement des réunions de travail du comité de pilotage (environ une par mois) afin d'émettre des idées d'actions. Il se réunira en groupes de travail (ou en une seule table ronde) et les réunions pourront s'articuler autour des 3 volets du Développement Durable (environnement, économie et social) ou autour des 5 finalités (précédemment citées). La nomination d'un référent (ou de plusieurs, dans le cas d'un travail en groupes) sera indispensable pour rédiger les synthèses et les comptes rendus de chaque rencontre. Il sera également nécessaire que chaque groupe de travail aborde tous les aspects du Développement Durable, afin de favoriser la transversalité.

Une mise en commun des réflexions finales permettra alors de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action en faveur du Développement Durable.

Ce programme d'actions sera à valider par le conseil municipal, afin de l'intégrer, par la suite, dans l'Agenda 21. Ce dernier sera ensuite présenté au Comité National de Labellisation et d'Evaluation de l'association, en vue de l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir ».

Transversalité avec tous les acteurs

La transversalité de la démarche « Agenda 21 » se retrouve également dans la prise en compte par la commune de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels il souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

En effet, des actions pourront être portées par différents acteurs tels que la communauté des communes, un syndicat, le Pays, le PNR..., avec pour seule condition, qu'elles concernent le territoire.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Julie BERNICAL

Agent de développement
Association Nationale Notre Village

Le Clos Joli

19500 MEYSSAC

E-Mail : info@notrevillage.asso.fr

Tel : 05 55 84 08 70